

**ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE :**

Arrêté préfectoral n° 20151.DXSEIM1006 du 19 mars 2015  
Date d'enquête du 23 avril 2015 au 27 mai 2015

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**COMMISSION D'ENQUETE**

désigné par le Président du Tribunal Administratif

désigné par le Préfet

M. me Dominique MEKAIL, Titulaire

M. Sackre TANUS, Suppléant

M. ....

**REGISTRE D'ENQUETE :**

Je soussigné(e), Sebastien Drouiquy ai ouvert ce jour le présent registre côté et paraphé comportant 10 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête

St. Just en Brrie le 23 avril 2015



**DATE ET HEURES DOUVERTURE :**

Aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux au public

**RECEPTION DU PUBLIC :**

par le Commissaire enquêteur en mairie de :

par l'un des membres de la Commission d'enquête

Le Jour-le-Câtel : Judi 23.4.15 de 9 h 00 à 12 h 00

Le St Just en Brrie : Mardi 28.4.15 de 14 h 30 à 17 h 30

Le La Croix en Brrie : Mardi 5.5.15 de 15 h 00 à 18 h 00

Le Pécy : Samedi 16.5.15 de 9 h 00 à 12 h 00

Le Vaudoy en Brrie : Vendredi 22.5.15 de 14 h 00 à 17 h 00

Le Jour-le-Câtel : Mardi 27.5.15 de 9 h 00 à 12 h 00

Le ..... de ..... h ..... à ..... h .....

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Le 23 avril 2015 de 9 heures 30 à 17 heures 30

1 OBSERVATIONS DE M.<sup>me</sup> Ramos Stephanie contre le forage ds la commune de St Just en Brie conseillère municipale

Ramos Stephanie

2 M. Dominique ALFARÉ

Saint Just en brie le 28/04/2015

Société VERMILLON REP

Bonjour messieurs

Par la présente sachez que je m oppose formellement aux forages envisages sur notre commune On ne peut en effet tout accepter au nom du profit des lobbies pétroliers, la rémunération des communes ne doit pas être mise en avant, étant en troisième position et ne bénéficiant que d une infime rétribution,

Ceci m a été confirme par trois communes alentours ayant chacune des forages sur leur territoire, Si l on en vient aux chiffres communiqués pour l année 2010 la France consomme 721 millions de barils par an et en importe 99 % les 1% restant sont tirés de tout le territoire national départements et territoires d outre mer compris soit 7,21 millions de barils,

La France a tiré de son sous sol hexagonal 0,90 million de tonnes de pétrole soit 5,660377 barils soit 0,78% les chiffres peuvent paraître importants mais sont en réalité dérisoires par rapport aux nuisances connues et celles redoutées.

Que représente à l échelle de la nation la part de saint Just en brie ? D AUTANT PLUS QUE LA CONSOMMATION DE CARBURANT SUIT UNE COURBE DESCENDANTE DEPUIS TROIS ANS

J en viens a notre village : nous avons toujours su préserver son aspect rural et ceci pour le bien être De la population nous savons que la vie a la campagne impose des sacrifices tels que salaires et distances des lieux de commerce ou de travail mais nous l avons choisi et tenons à conserver ces choix si nous avons souhaite industrialiser notre commune nous l aurions fait depuis très longtemps Les forages vont amener des ballets incessants de camions entraînant une pollution atmosphérique et sonore ainsi qu'une pollution visuelle de ces terrains pompes et puits en plein champs Je m interroge de plus sur d autres points car malgré la loi de 2011 interdisant la fracturation hydraulique il y a eu instruction de nouveaux permis, tels que gastins, dicy, cezy, rouffy, ect et prolongation de permis existants comme saint Just en brie

je crains que les compagnies pétrolières ne préparent le terrain en espérant qu' un changement de gouvernement en 2017 conduira a une abrogation de la loi interdisant la fracturation hydraulique, et rouvrira la porte aux gaz et huiles de schiste par d autres biais, le risque de pollution de notre sous sol et de nos nappes est conséquent

Voilà, en conclusion beaucoup de nos riverains auraient peut être souhaite pouvoir venir aujourd'hui et je pense que les horaires choisis 14h30 a 17h 30 démontrent une volonté de ne rencontrer qu'un minimum de gens pour le mot de la fin, un avis personnel quand j emprunte la route en direction de carrefour Prévert j ai l impression d être au Texas et j aimerais rester en seine et marne

Cordialement

Dominique alfare maire adjoint

Le 28/04/2015

③

Par ce registre d'enquête unique, je vous fais part de mon opposition quant à l'implantation de nouveaux frages sur la commune de Saint Just en Brie.

Après une entrevue lors du Conseil Municipal du 24 avril 2014, la société VERMILION REP nous a présenté son projet. Je déplore que ce registre soit aujourd'hui le seul moyen de nous exprimer et découvre dans les deux classeurs mis à disposition que certains renseignements sont exensés par rapport à la documentation remise en mairie le 24 avril 2014 (notamment l'implantation des frages !)

Heureusement que je suis conseillère pour en avoir été informée !

Pensez-vous que tout le village par une simple copie de l'avis d'enquête publique ou des affiches apposées sur quelques poteaux ait compris de quoi il ressortait ?

J'en doute fort et j'en ai eut la preuve hier au téléphone avec une administrée à qui j'ai posé la question.

Mon véritable sentiment est que la non-information (ou très mauvaise) puisse être bénéfique à la société VERMILION.

Cf. CR du Conseil du 24/04/2014 = "Cependant tous ont acté la position de VERMILION qui ne souhaite pas aller à l'encontre des élus"

Monsieur le Maire, pensez-vous que cette décision incombe seulement à 11 conseillers municipaux alors que tout le village est concerné ?

Pas de réunion publique faite, pas de référendum.

Tel est dans un 1<sup>er</sup> temps le constat que je fais sur l'information à la population.

Deuxième constat = la commune, si un tel projet est

SM

envisageable ne percevrait que 1500 € par an.  
 Franchement, il est évident que l'enjeu est bien trop important pour une si petite recette.

Surtout que rien d'écrit, ni acté dans aucun document! La documentation de 25 pages remise le 24 avril 2014 n'en parle absolument pas.

De plus l'Etat, le Département, la CCGN vont en bénéficier alors que seule la commune de Saint Just en aura les inconvénients :

- nuisances sonores (va-et-vient incessant de camions pour son implantation, sa maintenance) sans oublier que la commune est située dans les vents dominants par rapport au frage envisagé sur la route D209
- dépréciation envisageable sur nos biens immobiliers
- pollution visuelle permanente pour les habitants (VERMILION nous a dit avoir "camouflé" par des arbres le site de Fouy Le Châtel - quand on voit le camouflage...)
- aucune réduction possible sur le carburant pour les Saint Justins Briards, que des inconvénients!

Que fait-on du caractère "champêtre" très recherché par les habitants de Saint Just?

Monsieur le Maire, vous qui êtes contre les éoliennes et préférez les énergies solaires, pourquoi accepter ce projet au risque de diviser la population?

Sans oublier qu'aujourd'hui, face à l'épuisement des ressources actuelles, la recherche de nouvelles ressources énergétiques est basée sur la non-pollution, donc contraire à ce projet.

Christine Sanitas  
 Conseillère Municipale

④

Dans le cadre du respect de l'aspect rural  
de notre village de Saint Just en Briè et avec  
la dépréciation de nos biens immobiliers je  
m'oppose formellement à l'implantation des  
forages présent et futur de la société Vermitte

A. THIFFAROT Sierame  
conseiller

⑤

Je suis née dans ce village, avec toutes les  
particularités, les bien faits, et la beauté  
du paysage. Je suis catégoriquement contre  
l'installation des forages sur la commune  
de Saint Just en Briè.

Conseillère. Eliane d'hermigny

⑥

Je suis opposé à l'installation de forages sur la  
commune en raison d'abord des risques qu'ils  
peuvent causer à la forêt et de leur proximité  
de habitations.

Rue E. FALLOT 19 Rue de la Vieille Chapelle

E. Fallot

⑦

Je m'oppose à cette installation de forages pour plusieurs  
Raisons d'une part pour l'environnement, les nuisances  
de proximité sonores, Transport de Marchandise in flammable  
et produits polluants et la dépréciation de l'immobiliers  
M. De SOUSA

⑧

Je suis opposé comme par mal et Habitants d-  
Saint Just aux forages dans la commune

MARTIN Joubert



⑨ Emet un avis défavorable à la demande d'ouverture de travaux de forage sur la commune de St Just en Briè Gardons l'aspect rural de notre village.  
 Jocelyne BOUCHER.

⑩

Le Jeudi 12 Mai 2015

Le projet et la lecture des documents d'emprunte publique m'amenée à poser de nombreuses questions, car les réponses ne sont pas fournies ou sont tellement peu développées que elles en sont incompréhensibles.

- ① Quel est l'impact économique de ces installations : combien d'emplois créés, générés.
- ② Quel est l'impact économique pour les habitants de Saint Just en Briè?
- ③ Quel est le réel impact sur la faune la flore, la qualité de l'eau, la pollution de l'air, le bruit engendré? Rien n'est mentionné de façon précise dans cette étude.

Il est dit que la phase d'exploitation était quasi neutre en incidence défavorable sur l'environnement. Cependant, cette affirmation n'est ni expliquée, ni prouvée. Aucune étude précise n'est développée, aucune expérience sur des sites similaires exposé. En fait, on a rempli du papier sans rien prouver.

La protection de l'environnement ne représente de 1/5<sup>e</sup> du montant total des travaux : c'est à dire un montant insignifiant - 600000 €.

- ④ Quel va être l'impact sur la circulation de véhicules dans les zones sensibles; P 19/27

il est écrit en phase de travaux + 1% par rapport à la circulation actuelle - Cela représente environ 1 véhicule de plus par semaine vu le peu de trafic actuel - De par le manque d'entretien, les travaux et les matériaux nécessiteront un trafic très important qui n'est pas évalué - celui généré ensuite en phase d'exploitation n'est pas non plus pris en compte : Combien de véhicules par jour à quel horaire ( nuit, jour ), quel type de véhicules -

quel circuit sera emprunté ? aucun plan de circulation n'est présenté dans l'étude - Quelles sont les zones empruntées, à quelle heure, à quel rythme - Qui prendra l'entretien de ces voies qui jusqu'à lui ne sont pas habitées pour de nombreux passages : Comment la sécurité de nos enfants sera-t-elle assurée ? il n'y a pas de trottoirs et bien sûr -

5) Quel sera l'impact de ces activités sur le bruit - Apparemment seuls les chants des oiseaux viennent probablement troubler la silence existant de notre village - Qu'en sera-t-il avec ces forages ? Rien n'est mentionné non plus sur ce sujet -

6) L'office national des forêts a-t-il été consulté dans le cadre de l'installation de forages en bordure de forêt domaniale ? Sur quel type de dossier ? Quelle a été la réponse ? Combien représente l'indemnité financière qui lui est attribuée ?

- 7) Les 2 chemins donnant accès à la forêt ont-ils été englobés dans le site de forage en vertu de la forêt domaniale. De nouveaux chemins sont-ils créés, ou ? Sinon, comment accéder les promeneurs à la forêt?
- 8) Comment seront intégrés visuellement dans l'environnement les installations? Un simple muret est plus qu'il ne suffit pour masquer les hides mais en mouvement perpétuel.
- 9) A quelle distance exacte de la forêt se trouve le site de la forêt? Il est dit que 500 m des premières habitations. Mais j'ai calculé 300 m et non 500 m du lieu de la distance n'est donc pas respectée. Ceci dit, les installations à 500 m de chez soi est une observation. A nouveau de qui se mesure-t-on? D'ailleurs, quel est le texte qui détermine la distance minimum à respecter?
- 10) Quel est le classement ou l'ordre des installations classées de ces forages? Quels sont les textes qui s'y rattachent? Ceci afin de vérifier si la législation est bien respectée.
- 11) Quel est l'impact objectif de ces exploitations? A nouveau, rien n'est indiqué sur ce sujet.
- 12) Les installations sont-elles gardiennées, compte-tenu de leur dangerosité puisqu'elle n'est pas nulle. Quel type de gardiennage humain? Ambiance de personnel? Autre? Comment? Les autres nuisances peuvent-elles être considérées comme des nuisances oléagineuses en pleine nuit, ou des bruits nocturnes.

(13) Pendant combien de temps ces forages  
seront-ils exploités? et ensuite, que  
deviendront ces installations?

(14) Il est clairement dit p 22 que la  
pollution de l'eau de pluie et en sous-sol  
va créer des risques pour la santé. Qu'est-il  
prévu pour protéger les gens justicieux de  
ces risques?

Est-il raisonnable dans un secteur de  
culture céréalière et maraîchère d'installer  
des activités qui vont polluer l'eau et  
par conséquent les récoltes de ces cultures?  
Une nouvelle fois: de quoi se méfier?

(15) Le pulling permet de changer le mode de  
production - Pour quel autre mode?  
Quels sont les risques nouveaux de pollution  
dans ce cas?

Il est très regrettable qu'aucune concertation  
vraitable des habitants de notre village  
n'ait été organisée. Cela laisse à penser  
qu'il est volontaire de laisser nos conci-  
toyens dans l'ignorance afin de faire passer  
un projet plus que défavorable aux  
gens justicieux. Défavorable à de  
nombreux foyers:

- Une dégradation très importante de notre  
cadre de vie et de notre tranquillité par  
des pollutions affectives, visuelles, des sons,  
l'augmentation importante du bruit et de la  
circulation: des risques pour notre santé  
d'occlusion complète du village qui ne sera plus  
vu depuis la RD 203.

142

144

• l'occultation auxis de la forêt qui se mesure en grande partie, génère une dégradation importante de l'identité même de ce village qui est la ruralité et la connexion de cette forêt. Il n'y en a pas beaucoup de ce type et surtout demandez vous ce retour. Avant on l'idée de mesurer ainsi de parties des forêts de Rambouillet ou de Fontainebleau.

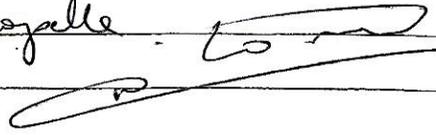
• Une baisse importante de la valeur immobilière des maisons de notre village. Déjà, la crise et la manque de service ont impacté les prix de vente et aujourd'hui, l'instabilité de nos forêts ont ôté son identité son calme, sa qualité de notre village, lui étant ainsi sous ses traits.

Le site de forges le long de la forêt est vraiment le plus générateur de pollution et celui qui cause le plus de dégâts à notre village car il n'est classé que par de la norme communale et génère une circulation incompatible avec celle-ci et qui traverse les Broyers et les Guilverts. Les habitants sont les plus pénalisés et leurs biens subissent la plus grande baisse.

Il est vraiment dommage que aucun concertation n'ai permis de débattre et que seule l'étude d'impact est soumise au public. Mais elle ne répond rien. Et est de partie pris (la protection de l'environnement se agit que 1/5<sup>e</sup> du montant de la France, c'est Jean Pierre et Nicole LONON secrétaire!!!)  
3 Rue de la Vieille Chapelle - 77300 ST SUSSEN COUSIN

Bien sûr nous nous appuyons pour toute  
la région sur l'installation des forages à  
dent just' en Brie.

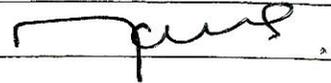
Jean Pierre et Nicole Lanson,  
3 rue de la vieille chapelle.



(11)

Suis défavorable à la demande des travaux  
de forage sur la commune de St Just en Brie  
cette commune doit rester dans sa complète  
autonomie - Pas de nuisances supplémentaires  
(transports, bruit, pollutions etc...)

MERCIER



12

Nous tenons à vous manifester notre désaccord quant à la **demande d'autorisation d'ouverture des travaux miniers** sur la commune de Saint Just en Brie pour diverses raisons que je vais vous expliquer ci-dessous :

Je pense que ces travaux vont engendrer un **PASSAGE INCESSANT** de camions de travaux publics pour installer ces FORAGES

ET AINSI

1°) La **qualité de vie que nous sommes venus rechercher à Saint Just en Brie va se trouver fort perturbée par le passage des camions**

2°) A ce sujet, les routes de Saint Just sont des **petites routes** et la **rue de la Forge qui mène à Sainte Marie est une voie communale, de surcroit VOIE SANS ISSUE**  
**Un camion et une voiture ne se croisent pas !**

**LA RUE DE LA FORGE VA SE TRANSFORMER EN RUE DES FORAGES – INADMISSIBLE**

3°) J'émetts d'**ENORMES CRAINTES** pour nos enfants qui ont l'habitude de circuler à pied ou à vélo à Saint Just en Brie. Tout ceci sera fini pour eux ! **PAS QUESTION DE LES METTRE EN DANGER**

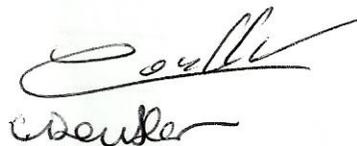
4°) Le prix des terrains va perdre de la valeur ! Qui viendra acheter une maison dans une petit village **INCOMMODE PAR CES FORAGES !**

**QUEL GACHIS !**

5°) En temps qu'ex-conseillère municipale, je sais que la réfection des rues représente une part importante sur le petit budget alloué à Saint Just en Brie. Qui va prendre en charge une telle dépense ? Ou un tel aménagement des voies si le projet devait se poursuivre....

Autant de questions que nous nous posons et autant d'inquietude sur notre avenir à Saint Just en Brie.

M. Jean Michel DOUBLET  
Mme Catherine DOUBLET



13, rue de la Forge  
77370 SAINT JUST EN BRIE

184

à M<sup>me</sup> LAUREN Laëtitia  
3, rue Sainte Barbe  
Le Plessis-Mairault  
47370 S<sup>t</sup> Just en Brie

1/3

(13)

à l'intention de  
M<sup>me</sup> le commissaire enquêteur  
Avis d'enquête Publique  
Société VERMILION Hydrocarbures

Fait à S<sup>t</sup> Just en Brie  
le 26 mai 2015

Madame, Monsieur,

concernant notre avis au sujet du projet de mise en place de plate-formes de puits par la société Vermillon, je vais me permettre de vous énumérer mes remarques et inquiétudes qui conduisent à un avis plutôt défavorable de notre part en tant que citoyen de Saint Just en Brie.

Certes, il peut apparaître qu'à une échelle plus grande, au niveau de la collectivité locale et à une échelle citoyenne, deux points ressortent plutôt positivement :

- l'exploitation et la transformation (via la raffinerie de Grand-Puits) qui permettrait de produire localement et de limiter (bien que dans des proportions minimales) l'importation.

- la création ou au moins le maintien d'emplois liés à cette transformation.

T.S.V.P

CAPPIAUX Thomas et  
LEUTARD Laetitia  
3, rue Sainte Barbe  
Le Plessis-Hainault  
71370 St Just en Brie

2/3

à Mre le commissaire enquêteur

à St Just en Brie

le 26 mai 2015

Cependant, il existe un certain nombre de points négatifs et nuisibles si on se place à une échelle locale (propre à Saint Just en Brie) et à un point de vue plus personnel :

- une pollution visuelle, qui plus est, dès l'entrée du village. Tant désagréable pour soi que pour le charme et l'authenticité du village.
- des nuisances sonores, très importantes pendant la mise en place puis tout de même présentes par la suite au quotidien sous forme de bourdonnement, léger mais permanent.
- un facteur vent qui, de plus, est majoritairement dans le sens Route Départementale (soit 2 plate-formes) vers les habitations et qui accentuerait ou au minimum conduirait le bruit vers le village.
- dans ces deux nuisances, viennent se rajouter le bruit et l'odeur des camions

CAFFIAUX Thomas et  
LEUTARD Laetitia  
5 rue Sainte Barbe  
Le Plessis - Mainault  
# 370 St Just en Brie

3/3

à Mme le commissaire enquêteur

à St Just en Brie

le 26 mai 2015

et engins d'entretien.

- le sacrifice de parcelles de cultures
- contrairement à Jouy le Chatel ou

au Petit Paris, une réelle proximité entre les maisons et les plate-formes, d'où une très probable baisse de l'attractivité du village et d'une baisse des prix des maisons et terrain (dévalorisation)

Enfin, le seul point qui aurait pu être positif pour le village et ses habitants s'il devait y avoir une contre-partie serait la redevance versée. Mais malheureusement, personne ne semble en mesure de fournir le montant qui reviendrait à Saint Just en Brie.

Beaucoup trop de points négatifs par nous et à nos yeux, ce qui nous rend opposé à ce projet. Merci de votre compréhension.

CAFFIAUX Thomas LEUTARD Laetitia